

Règlement du Grand Concours eBay des Développeurs

Article 1 – Organisateur. eBay International AG, société de droit suisse dont le siège social est situé Helvetiastrasse 15/17, 3005 Berne, Suisse, immatriculée sous le numéro CH-035.3.023.263-7 (ci-après « eBay »), organise, du 1^{er} mai au 30 juin 2007 minuit, le premier concours pour le Programme eBay des développeurs, intitulé « Grand Concours eBay des Développeurs ».

Ce concours est gratuit (aucune somme n'est demandée au titre de la participation au concours) et les gagnants ne sont pas sélectionnés par le hasard.

Article 2 – Participants. Ce concours s'adresse à tous les développeurs informatiques, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Il est ouvert à toute personne physique ou morale, quels que soient son âge, sa nationalité ou son pays de résidence, sans aucune autre limitation que celles visées ci-dessous.

Ne peuvent pas participer au concours :

- les membres du Jury,
- les personnes ayant collaboré à l'organisation ou à la gestion de ce concours.

Article 3 – Inscription. Les candidats devront être déjà inscrits ou s'inscrire au « Programme eBay des développeurs » (inscription gratuite).

L'inscription se fait en ligne :

- soit directement à l'adresse : <http://pages.ebay.fr/developpeur>, en suivant les instructions indiquées,
- soit en passant par le site www.ebay.fr, en cliquant sur le lien [Programme eBay des développeurs](#) qui redirige sur l'adresse susvisée.

Article 4 – Prix, Dotation. Les prix suivants seront attribués aux 3 lauréats du concours, classés en tête par le Jury :

- 1er prix : 5000 € déposés sur un compte PayPal,
- 2ème prix : 3000€ déposés sur un compte PayPal,
- 3ème prix : 1000€ déposés sur un compte PayPal.

Pour ces trois prix, chaque somme attribuée au gagnant sera créditée sur un compte PayPal ouvert à son nom. Il pourra ensuite disposer de cette somme à sa convenance dans les conditions habituelles de fonctionnement de tout compte PayPal. Il est rappelé que le fait d'ouvrir un compte PayPal est gratuit, de même que tout virement, d'un montant égal ou supérieur à 100 €, d'un compte PayPal sur un compte bancaire en France.

Article 5 – Objet et thème du concours. Chaque candidat devra :

- 1° - Développer une application (logiciel ou web) en utilisant les APIs (Application Protocol Interface) eBay.
- 2° - Transmettre son application, avant la date limite de participation fixée au 30 juin 2007 minuit, par e-mail à l'adresse suivante : developpeur-relations@ebay.com, soit sous forme exécutable s'il s'agit d'un programme, soit en communiquant l'adresse de son site web s'il s'agit d'une application internet. L'application transmise comportera tout code, texte, image, etc. liés à cette application.
- 3° - Préciser, dans son e-mail de transmission, son nom, son prénom et le pseudo sous lequel le participant se sera inscrit au Programme eBay des développeurs (différent de son pseudo eBay si il en a un).

Le thème du concours (c'est-à-dire celui de l'application que le participant aura créée) est libre. La seule contrainte est d'utiliser les APIs eBay et que l'application soit utile pour au moins une partie de la communauté (utilisateurs) d'eBay.

eBay n'utilisera pas ces applications mais pourra les communiquer à sa communauté d'utilisateurs si le participant le souhaite.

L'application transmise par tout participant dans le cadre du présent concours devra avoir été créée par le participant, nommément inscrit, lui-même.

Chaque participant s'engage, sous sa responsabilité, à ne pas copier, même partiellement, une application existante. Il certifie, à cet égard, que son oeuvre est entièrement originale et libre de tous droits.

En conséquence, eBay ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne, et ledit participant s'engage à prendre en charge toute éventuelle condamnation résultant de l'utilisation, à quelque titre que ce soit, de l'oeuvre qu'il a transmise dans le cadre du concours comme étant sa propre création.

Article 6 – Jury, critères de sélection, attribution des prix. Le Jury du concours classera les participants et déterminera les 3 lauréats en fonction des critères suivants :

- l'originalité de l'application développée,
- l'utilité de cette application pour la communauté des utilisateurs d'eBay, bref, la qualité et l'intérêt du travail accompli.

Le Jury pourra ne pas attribuer tel ou tel prix s'il estime que la qualité des applications reçues n'est pas suffisante pour le mériter.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

De la même façon, celui-ci sera souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser à l'occasion du présent concours.

Il pourra notamment décider de départager les participants qu'il considérerait comme ex aequo irréductibles par une ou des questions ou épreuves complémentaires. Dans ce cas, lesdits participants ex aequo devront y répondre ou les exécuter selon les modalités et délais qui leur seront précisés.

eBay pourra néanmoins, à tout moment et même si le Jury s'est prononcé pour des questions complémentaires, décider de ne pas prolonger davantage le concours et de répartir le ou les prix entre les participants qui ont été considérés comme ex aequo irréductibles par le Jury. Dans ce cas, lesdits participants ex aequo devront accepter cette répartition sans contestation possible.

Article 7 – Information des gagnants et envoi des prix. Les gagnants seront prévenus par courrier électronique et/ou tout autre moyen à la discrétion de eBay, dans le délai maximum de quinze (15) jours suivant la date de réunion du jury.

Article 8 - Autorisation d'usage. Les participants autorisent eBay, s'ils deviennent gagnants, à publier leurs coordonnées et éventuellement leur image (photographies ou films), sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité que la remise des prix attribués.

Article 9 – Modifications, Réserves, Limitation de responsabilité. eBay se réserve le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, qui rendrait impossible la poursuite du concours conformément au présent règlement. La responsabilité d'eBay ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

eBay se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Toute interruption du présent concours, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant, qui sera déposé en l'Etude de Maîtres Agnus et Parker.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines

données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

eBay ne saurait encourir aucune responsabilité en cas de défaillance de quelque nature que ce soit, empêchant la connexion des participants au site www.eBay.fr, ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse ou un enregistrement incomplet des données de participation, ni en cas de retard dans la mise à disposition des lots. eBay décline également toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

eBay se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. En cas de manquement de la part d'un participant, eBay se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 10 – Communication du Règlement. Le présent règlement est déposé en l'Etude de Maîtres Noël Agnus et Raynald Parker, Huissiers de Justice associés, sis 11 quai Anatole France, 75007 Paris.

Le règlement est disponible sur le site et peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à : eBay, Concours des Développeurs, 21 rue de la Banque, 75002 Paris.

Article 11 – Acceptation. La participation au présent concours implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement.